

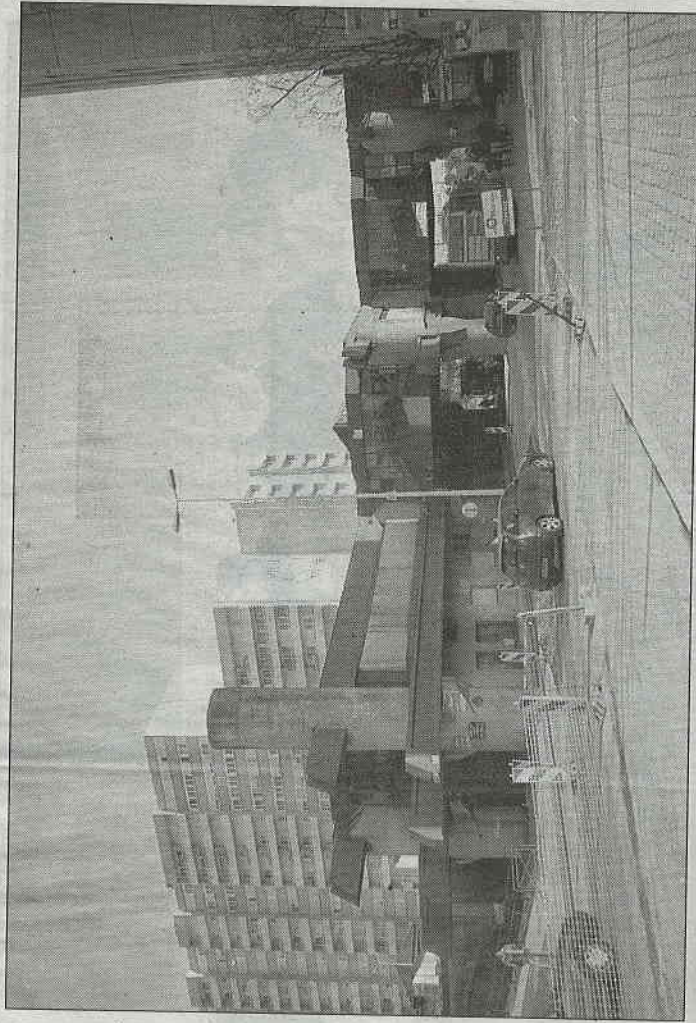
Jeudi 22 avril 2004

Croix-Rouge : la passerelle de la Rafale sera démolie

Les élus du conseil communal ont décidé : Jean-Louis Schneider, président de la Communauté d'agglomération de Reims, est autorisé à déposer le permis de démolir la passerelle de l'ancien centre commercial de la Rafale « afin d'assurer le meilleur enchaînement possible des travaux dans ce secteur du quartier Croix-Rouge, cette passerelle étant désormais libre de toute occupation. »

Le centre commercial proprement dit, au-delà de la passerelle, sera démolé plus tard, quelques lots commerciaux restant à acheter avant destruction.

Une fois encore, Roland Sedou, animateur de la section urbanisme de l'association Croix-Rouge animation et promotion lance un avertissement : « Nous exprimons des inquiétudes quant à la destruction du centre commercial la Rafale et de la tour de proximité. Le sous-sol comporte des galeries techniques avec des canalisations



C'est décidé : la passerelle sera détruite.

d'eaux usées dont les joints sont faiblement de ces canalisations et de provoquer une pollution en profondeur des terrains.»

Roland Sedou sait de quoi il parle, puisqu'il a travaillé sur la mise en place de cette voirie dans les années 1970.